

ACCÈS SANTÉ

Tableaux de garanties et de cotisations

GARANTIES

		Remboursement RO + mutuelle			
		RO (en % de la BR)	Garantie ACCÈS SANTÉ A	Garantie ACCÈS SANTÉ B	Garantie ACCÈS SANTÉ C
MÉDECINE DE VILLE					
Honoraires médicaux	Consultations, visites : généralistes et spécialistes	70 %	100 %	100 %	100 %
Actes médicaux	Imagerie médicale - Actes de chirurgie - Actes techniques médicaux	70 %	100 %	100 %	100 %
Auxiliaires médicaux	Infirmiers, Kinésithérapeutes, Orthophonistes...	60 %	100 %	100 %	100 %
Analyses médicales	Examens de laboratoire	60 %	100 %	100 %	100 %
TRANSPORTS					
	Frais de transport (ambulances, véhicules sanitaires légers...)	65 %	100 %	100 %	100 %
PHARMACIE					
	Médicaments à Service Médical Rendu important	65 %	100 %	100 %	100 %
	Médicaments à Service Médical Rendu modéré	30 %	100 %	100 %	100 %
	Médicaments à Service Médical Rendu faible	15 %	15 %	15 %	15 %
ACTES DENTAIRES					
	Soins dentaires - Stomatologie	70 %	100 %	100 %	100 %
	Prothèses dentaires fixes, inlays-core avec prise en charge RO ⁽¹⁾	70 %	125 %	225 %	300 %
	Prothèses mobiles avec prise en charge RO	70 %	125 %	225 %	300 %
	Orthodontie avec prise en charge RO	70 % ou 100 %	125 %	225 %	300 %
Les remboursements de la mutuelle concernent les prothèses dentaires inscrites à la nomenclature (CCAM). (1) Le bridge de base est pris en charge conformément à la CCAM.					
OPTIQUE ⁽²⁾					
	Équipement complet optique à verres simples ⁽³⁾	60 %	100 %	60 % + 100 €	60 % + 150 €
	Équipement complet optique à verres complexes ⁽⁴⁾	60 %	100 %	60 % + 200 €	60 % + 350 €
	Équipement complet optique à verres très complexes ⁽⁵⁾	60 %	100 %	60 % + 200 €	60 % + 350 €
	Équipement complet optique avec un verre simple et un verre complexe	60 %	100 %	60 % + 150 €	60 % + 250 €
	Équipement complet optique avec un verre simple et un verre très complexe	60 %	100 %	60 % + 150 €	60 % + 250 €
	Équipement complet optique avec un verre complexe et un verre très complexe	60 %	100 %	60 % + 200 €	60 % + 350 €
	Lentilles avec prise en charge RO	60 %	100 %	60 % + 100 €	60 % + 100 €
(2) Fréquence de renouvellement de l'équipement optique tous les 2 ans à compter de la date d'adhésion pour les garanties B et C, sauf enfant < 18 ans et évolution de la vue (renouvellement annuel autorisé). La justification de l'évolution de la vue se fonde soit sur la présentation d'une nouvelle prescription médicale portant une correction différente de la précédente, soit sur la présentation de la prescription médicale initiale comportant les mentions d'adaptation portées par l'opticien. Le remboursement de la monture est limité à 150 € / équipement. ».					
(3) Verres simples foyers dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries.					
(4) Verres simples foyers dont la sphère est hors zone de -6,00 ou +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et verres multifocaux ou progressifs.					
(5) Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de - 8,00 à + 8,00 dioptries ou verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries.					
APPAREILLAGE					
	Prothèses médicales - Orthèses - Orthopédie avec prise en charge RO	60 %	100 %	100 %	100 %
	Prothèses auditives	60 %	100 %	100 %	60 % + 450 € par appareil
CURES THERMALES					
	Forfait thermal et honoraires de surveillance	70 %	70 %	70 %	70 %
	Hébergement et transport	65 %	65 %	65 %	65 %
PRESTATIONS HOSPITALIÈRES					
	Frais de séjour	80 % ou 100 %	100 %	100 %	100 %
	Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique (hors maternité)	80 %	100 %	100 %	100 %
	Forfait journalier hospitalier, sans limitation, facturé par les établissements de santé	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
MATERNITÉ					
	Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique	100 %	100 %	100 %	100 %
ACTES SUPÉRIEURS À 120 €					
	Participation forfaitaire de 18 €	-	oui	oui	oui

Toutes les prestations sont soumises aux dispositions de la notice d'information de la garantie.

Les pourcentages sont exprimés sur la Base de Remboursement du Régime Obligatoire (sauf précision contraire).

Ces garanties s'inscrivent dans le dispositif des contrats « responsables » conformément aux dispositions des articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2du Code de la Sécurité sociale.

COTISATIONS

Montant de la cotisation 2017 avec frais de gestion et taxes (Régime général)

Cotisation annuelle TTC pour une personne couverte en fonction de son âge au 1^{er} janvier incluant 13,27 % de taxes (hors assurés couverts par le régime local Alsace Moselle)

AGE	ACCÈS SANTÉ A	ACCÈS SANTÉ B	ACCÈS SANTÉ C	AGE	ACCÈS SANTÉ A	ACCÈS SANTÉ B	ACCÈS SANTÉ C
	Montant de la cotisation annuelle TTC				Montant de la cotisation annuelle TTC		
Jusqu'à 16 ans	233,16 €	299,64 €	351,72 €	49	379,56 €	503,04 €	618,60 €
17	233,16 €	299,64 €	351,72 €	50	387,24 €	514,44 €	632,76 €
18	233,16 €	299,64 €	351,72 €	51	395,04 €	526,20 €	647,28 €
19	233,16 €	299,64 €	351,72 €	52	403,08 €	538,20 €	662,04 €
20	233,16 €	299,64 €	351,72 €	53	411,24 €	550,32 €	677,28 €
21	233,16 €	299,64 €	351,72 €	54	419,64 €	562,80 €	692,76 €
22	233,16 €	299,64 €	351,72 €	55	428,28 €	575,64 €	708,48 €
23	233,16 €	299,64 €	351,72 €	56	439,08 €	588,84 €	724,20 €
24	233,16 €	299,64 €	351,72 €	57	450,24 €	602,40 €	740,40 €
25	237,84 €	305,28 €	359,64 €	58	461,76 €	616,20 €	756,84 €
26	242,52 €	311,04 €	367,80 €	59	473,40 €	630,36 €	773,64 €
27	247,32 €	316,92 €	376,08 €	60	485,52 €	644,88 €	790,92 €
28	252,24 €	322,92 €	384,72 €	61	497,88 €	659,64 €	808,44 €
29	257,16 €	328,92 €	393,48 €	62	510,60 €	674,76 €	826,44 €
30	262,32 €	335,04 €	402,36 €	63	523,56 €	690,24 €	844,80 €
31	267,60 €	341,16 €	411,48 €	64	536,76 €	706,20 €	863,52 €
32	269,28 €	343,56 €	420,96 €	65	550,44 €	722,40 €	882,72 €
33	274,80 €	351,36 €	430,56 €	66	564,48 €	738,96 €	902,40 €
34	280,44 €	359,28 €	440,52 €	67	578,76 €	756,00 €	922,44 €
35	286,20 €	367,44 €	450,60 €	68	593,52 €	773,28 €	942,96 €
36	291,96 €	375,72 €	461,04 €	69	608,52 €	791,16 €	963,84 €
37	297,96 €	384,36 €	471,48 €	70	624,36 €	809,76 €	984,96 €
38	304,08 €	393,00 €	482,28 €	71	646,20 €	829,92 €	1 019,40 €
39	310,32 €	401,88 €	493,20 €	72	668,76 €	850,68 €	1 055,04 €
40	316,68 €	411,00 €	504,60 €	73	692,28 €	871,92 €	1 091,88 €
41	323,16 €	420,36 €	516,12 €	74	716,40 €	893,88 €	1 130,04 €
42	329,76 €	429,84 €	528,00 €	75	741,48 €	916,20 €	1 169,64 €
43	336,48 €	439,68 €	540,12 €	76	767,52 €	939,12 €	1 210,56 €
44	343,32 €	449,64 €	552,48 €	77	794,28 €	962,52 €	1 252,92 €
45	350,28 €	459,84 €	565,20 €	78	822,12 €	986,64 €	1 296,72 €
46	357,36 €	470,40 €	578,04 €	79	850,92 €	1 011,24 €	1 342,20 €
47	364,56 €	480,96 €	591,24 €	80 et +	880,80 €	1 036,56 €	1 389,24 €
48	372,00 €	491,88 €	604,80 €				

COTISATIONS (suite)

Montant de la cotisation 2017 avec frais de gestion et taxes (Régime local Alsace Moselle)

Cotisation annuelle TTC pour une personne couverte en fonction de son âge au 1^{er} janvier incluant 13,27 % de taxes, pour un assuré couvert par le régime local Alsace Moselle

AGE	ACCÈS SANTÉ A	ACCÈS SANTÉ B	ACCÈS SANTÉ C	AGE	ACCÈS SANTÉ A	ACCÈS SANTÉ B	ACCÈS SANTÉ C
	Montant de la cotisation annuelle TTC				Montant de la cotisation annuelle TTC		
Jusqu'à 16 ans	116,52 €	179,76 €	246,24 €	49	189,84 €	301,80 €	433,08 €
17	116,52 €	179,76 €	246,24 €	50	193,56 €	308,64 €	442,92 €
18	116,52 €	179,76 €	246,24 €	51	197,52 €	315,72 €	453,00 €
19	116,52 €	179,76 €	246,24 €	52	201,48 €	322,92 €	463,44 €
20	116,52 €	179,76 €	246,24 €	53	205,68 €	330,24 €	474,00 €
21	116,52 €	179,76 €	246,24 €	54	209,88 €	337,68 €	484,92 €
22	116,52 €	179,76 €	246,24 €	55	214,08 €	345,36 €	495,96 €
23	116,52 €	179,76 €	246,24 €	56	219,60 €	353,28 €	506,88 €
24	116,52 €	179,76 €	246,24 €	57	225,12 €	361,32 €	518,28 €
25	118,92 €	183,12 €	251,76 €	58	230,88 €	369,60 €	529,68 €
26	121,32 €	186,60 €	257,40 €	59	236,64 €	378,24 €	541,56 €
27	123,60 €	190,20 €	263,28 €	60	242,76 €	386,88 €	553,68 €
28	126,12 €	193,68 €	269,28 €	61	248,88 €	395,76 €	565,92 €
29	128,64 €	197,28 €	275,40 €	62	255,24 €	404,88 €	578,40 €
30	131,16 €	200,88 €	281,64 €	63	261,72 €	414,12 €	591,24 €
31	133,80 €	204,72 €	288,12 €	64	268,44 €	423,60 €	604,44 €
32	134,64 €	206,04 €	294,72 €	65	275,28 €	433,44 €	617,88 €
33	137,40 €	210,84 €	301,44 €	66	282,24 €	443,40 €	631,68 €
34	140,28 €	215,52 €	308,40 €	67	289,44 €	453,60 €	645,72 €
35	143,04 €	220,44 €	315,48 €	68	296,76 €	463,92 €	660,00 €
36	145,92 €	225,48 €	322,68 €	69	304,20 €	474,72 €	674,64 €
37	149,04 €	230,64 €	330,00 €	70	312,12 €	485,76 €	689,40 €
38	152,04 €	235,68 €	337,56 €	71	323,16 €	498,00 €	713,52 €
39	155,16 €	241,08 €	345,24 €	72	334,32 €	510,48 €	738,48 €
40	158,28 €	246,60 €	353,16 €	73	346,08 €	523,08 €	764,28 €
41	161,64 €	252,24 €	361,32 €	74	358,20 €	536,28 €	791,04 €
42	164,88 €	257,88 €	369,60 €	75	370,80 €	549,60 €	818,76 €
43	168,24 €	263,76 €	378,12 €	76	383,76 €	563,40 €	847,44 €
44	171,60 €	269,76 €	386,76 €	77	397,08 €	577,44 €	876,96 €
45	175,20 €	275,88 €	395,52 €	78	411,00 €	591,96 €	907,80 €
46	178,68 €	282,24 €	404,76 €	79	425,40 €	606,72 €	939,48 €
47	182,28 €	288,60 €	413,88 €	80 et +	440,40 €	621,96 €	972,48 €
48	186,00 €	295,08 €	423,36 €				

Association pour l'Accès à la Complémentaire Santé des Populations en Précarité (ACS-P), association soumise à la loi sur les associations du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, dont le siège social est à Paris et dont l'adresse de correspondance est B.P. 90041 – 75723 PARIS CEDEX 15.

ACCÈS SANTÉ est un contrat collectif à adhésion facultative souscrit par l'ACS-P au profit de ses membres auprès de :

- **ADREA MUTUELLE**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 311 799 878. Siège social 25, Place de la Madeleine - 75008 PARIS.
- **APREVA MUTUELLE**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 775 627 391. Siège social 20, boulevard Papin - BP 1173 - 59012 LILLE Cedex.
- **EOVI-MCD MUTUELLE**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 317 442 176. Siège social 44, rue Copernic - CS 11709 - 75773 PARIS Cedex 16.
- **HARMONIE MUTUELLE**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 538 518 473. Siège social 143, rue Blomet - 75015 PARIS.
- **MUTUELLE DE FRANCE PLUS**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 782 814 818. Siège social 146 A, avenue de Toulon - 13010 MARSEILLE.
- **MUTUELLE CIVILE DE LA DEFENSE (MCDéf)**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 784 621 476. Siège social 45, rue de la Procession - 75739 PARIS CEDEX 15.
- **MUTUELLE GENERALE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE (MGEFI)**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 499 982 098. Siège social 6, rue Bouchardon - 75010 PARIS.
- **MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE (MGEN)**, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 775 685 399. Siège social 3, square Max-Hymans - 75015 PARIS.
- **MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT)**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 775 678 584. Siège social 7, rue Bergère - 75009 PARIS.
- **MUTUELLE OCIANE**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 434 243 085. Siège social 8, Terrasse du Front du Médoc - 33054 BORDEAUX Cedex.
- **UNION HARMONIE MUTUALITE**, union soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 350 879 078. Siège social 143, rue Blomet - 75015 PARIS.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09, est chargée du contrôle des coassureurs précités.

